Image not found or type unknown

Harcelement morale de la part de supérieure

Par **audrey64**, le **22/08/2013** à **12:00**

bonjour
Cela fait bientôt deux ans que je travail dans cette entreprise, mon supérieure m'humilie constamment cela fait plusieurs fois que je lui fait remarquer.
Mais la situation ce dégrade depuis que je suis revenus d'un arrêt de 3 mois avec une reprise a mi-temps thérapeutique. Il veut me passer du soir, changer mes jours de repos,(s'en raison valable pour l'entreprise) j'ai refuser tout cela et sa ne lui à pas plus.
Hier je suis revenus de vacance je devais reprendre mais quand je suis arrivée il m'a renvoyé chez moi en me disant que mes vacance ce finissait que le 26 août, alors que j'ai dit a son second avant de partir(1 moi avant)que j'annulait une semaine, mais mon chef n'es pas de cet avis car c'est a lui qu'il faut le dire (cela fait 2 mois qu'il ne m'adresse plus la parole ,j'ai mes instruction de la part de mes collègues et quand je lui parle il fait le sourd d'oreilles)donc il ma dit soit tu reste et tu vas en pâtisserie (je n'y connais rien) j'ai refuser.
Il a donc fait intervenir le patron qui est venu me voir et me dit de rentrer chez moi, je suis partit.

Que puisse faire pour arrête cela?, je n'en peux plus.
Mon patron ne veux pas s'en mêle et mon second n'en plus.

Par **P.M.**, le **22/08/2013** à **14:54**

Bonjour,
Normalement c'est l'employeur qui fixe les dates des congés payés et vous ne pouvez pas ainsi annuler une semaine sans son accord...
A propos du harcèlement moral, il faudrait savoir s'il y a des Représentants du Personnel dans l'entreprise sinon si vous avez des faits précis et répétés dont vous pourriez faire état auprès de l'employeur par lettre recommandée avec AR en vous faisant aider par une organisation syndicale ou même en en parlant au Médecin du Travail...

Par **audrey64**, le **22/08/2013** à **21:38**

Je suppose qu'il non pas le droit de supprimer des vacances qui on déjà été accepter deux jours avant.
La médecin du travail a déjà reçut plusieurs plaintes contre ce supérieure mais il n'on rien fait, quand a mon patron il a reçut une quinzaines de plaintes, mais les gens partent et rien ne ce

fait part écrit chez eux

Par **audrey64**, le **22/08/2013** à **21:41**

Pour annuler ma semaine de vacances je me suis adressés a la personnes qui s'occupe des planning, mon supérieure ne veux pas s'en occuper c'est son second qui s'en charge voila pourquoi c'est a lui que je me suis adresser

Par **P.M.**, le **23/08/2013** à **12:14**

Bonjour,
Effectivement, l'employeur ne peut pas modifier les dates des congés payés moins d'un moins avant la date prévue, sauf circonstances exceptionnelles...
Les cas de harcèlement doivent être pris individuellement et je suppose que vous ne savez pas comment ont été formulées les plaintes auprès du Médecin du Travail ni ce qui s'est dit dans son cabinet et pas plus la formulation auprès de l'employeur mais je ne comprends pas très bien le sens votre réponse qui pourrait faire penser que rien n'est possible même si vous ne précisez pas s'il y a des Représentants du Personnel dans l'entreprise...
Le fait d'aviser de votre décision unilatérale la personne qui tient les plannings ne veut pas dire que vous ayez obtenu l'accord formel de l'employeur...
En tout cas, merci pour votre attention...

Par **audrey64**, le **23/08/2013** à **12:32**

Le représentant d'entreprise c'est mon second,mais quand il y a des problème il y plus personne,vue que cet personne a lui même des soucis avec mon supérieure.
Cela fait plusieurs fois que mon patron dit a mon supérieure de changer de comportement mais sa dur 1 journée.
Je ne veux pas changer d'entreprise, alors j'aimerais pouvoir avoir des solutions qui ferons que sa change. Merci d'avance.

Par **P.M.**, le **23/08/2013** à **13:14**

Je vous ai indiqué me semble-t-il les contacts à prendre et ce qu'il convenait de faire...
Je vous propose ce dossier...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés